

Conférence

« Faire de l'exploitation agricole, une entreprise de son temps »

Mercredi 5 juin 2019

Conclusion « un nouveau cadre pour une nouvelle donne »*

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre agriculture et nos filières alimentaires se portent mal. Pourtant, elles sont un fleuron de notre économie, un atout pour la vie et le développement de nos territoires, une chance pour notre commerce extérieur.

En 6 ans, notre commerce extérieur agro-alimentaire a vu son solde positif divisé par deux, passant de plus de 12 milliards d'euros à 6 ; nos échanges avec l'Union Européenne sont à peine équilibrés et seul notre commerce hors Union Européenne (vins et spiritueux, produits laitiers, céréales) nous permet de dégager un excédent global.

De nombreuses productions (fruits, légumes, volailles notamment) sont en perte de vitesse, notre élevage est en survie sur plusieurs territoires et la céréalisation de notre agriculture ne saurait être une panacée. Les producteurs souffrent avec une montée des concurrences, notamment européennes, avec une PAC qui ne garantit plus de prix et n'intervient plus dans la gestion des marchés, avec une mise en coupe réglée par les activités d'aval soumises aux évolutions fortes des attentes des consommateurs et de leurs modes de vie et conditions d'achat.

Nous n'avons pourtant pas à nous résigner : nos atouts sont intacts et il nous revient de tenir compte de la modification des règles du jeu.

Tout d'abord, cessons de vouloir trouver des solutions toutes faites pour tous les producteurs. L'époque du « modèle » est révolue. Il n'y a plus « une » agriculture mais « des » agricultures. Cela ne remet pas en cause la notion française de l'exploitation familiale mais détermine les limites de l'action publique. En effet, la profonde réforme de la PAC de 2003, après celle de 1992, mettant en œuvre le découplage total des soutiens a définitivement arrimé la production au marché. Désormais, c'est de la fourchette à la fourche. Le marché est devenu un phare : les producteurs deviennent le premier maillon d'une filière plus ou moins longue qui va déterminer les conditions de sa rémunération en fonction du prix du produit final. Pour cela, il convient que le chef d'entreprise agricole puisse être un acteur : dans la majorité des situations, ses partenaires le considèrent plutôt comme un « intégré », un travailleur à façon. De fait, c'est toute la transparence des filières qu'il faut améliorer.

Transparence aussi avec valorisation des pratiques déjà mises en œuvre dans le cadre des contraintes imposées par l'Union Européenne et fortement appliquées par la France. Combattre l'agribashing, c'est tout à la fois mieux faire connaître les contraintes environnementales et celles du bien-être animal à tous nos concitoyens, et ne pas incriminer le producteur qui a livré un produit sain lors d'accidents ou de fraudes dans la chaîne alimentaire. Par là-même, nous légitimons les soutiens directs octroyés aux agriculteurs : ils sont la contrepartie de notre sécurité alimentaire et de nos efforts vers des pratiques toujours plus vertueuses et durables s'inscrivant dans une vraie démarche écologique.

Une production agricole performante, cela rime depuis toujours avec recherche et innovation : là aussi, en transparence, pour que nos concitoyens soient sensibilisés aux enjeux et aux défis que nous voulons relever tous ensemble.

Toutes les lois agricoles votées régulièrement depuis une dizaine d'années n'ont été que des rustines sur une chambre à air. Elles ne visaient qu'à constater des problèmes et à essayer d'y porter une solution d'opportunité. D'ailleurs, depuis 2006, au gré des majorités, les règles ont changé et les agriculteurs n'ont aucune sécurité dans le temps sur les conditions réglementaires et législatives qu'ils doivent appliquer.

Voilà pour le cadre, un cadre qui exige une nouvelle donne. Aujourd'hui, pour la réussite de notre pays et celle de nos chefs d'entreprise agricole, nous voulons à Agridées, sortir les producteurs des crises économiques et morales qu'ils traversent. Redonner du sens, de la visibilité, un cadre stable : inutile de faire sans cesse des lois, mais, à l'instar de ce qui fut fait dans les années 60, présenter et voter de grands textes qui, pour l'économie, le foncier, le fiscal donneront la route pour les 20 prochaines années. Redonnons l'ambition aux producteurs en leur permettant d'entrer de plain-pied dans le 21^{ème} siècle et de prendre toute leur place, dans la dynamique des territoires, notre commerce extérieur, nos emplois.

Agridées, en sa qualité de laboratoire d'idées, a déjà engagé, mis en place ou va aborder des thèmes prioritaires qui seront chacun une pierre à la construction de cet édifice.

1 – Ré-européaniser la PAC

Les demandes permanentes de subsidiarité ont dégradé profondément les conditions de fonctionnement du marché unique, déjà très impacté par le manque d'harmonisation des politiques fiscales et sociales. De plus, les renationalisations sont source de distorsions de concurrence, de suradministration pour les producteurs. Nous devons aller au bout du processus engagé en 2003 : convergence interne et externe des aides directes à l'hectare à l'horizon 2027, contreparties des exigences de l'Union Européenne en termes de conditionnalité, de bien-être animal, d'exigences écologiques dont les conditions de mise en œuvre et les sanctions en cas de manquement doivent être identiques sur tout le territoire européen. Par une position pro-active, la France doit retrouver toute son influence sur ce dossier pour peser comme il se doit : nous représentons environ 18 % de la production de l'agriculture européenne.

2 - Reconnaître la diversité des activités de l'entreprise agricole

- Au niveau européen, la production agricole ne saurait financièrement se limiter au budget de la PAC. Les apports de l'agriculture aux politiques de formation, de l'immigration, de la recherche, de la cohésion doivent être concrétisés par des financements du secteur par les budgets de ces politiques.
- Au niveau national, le principe des paiements pour services environnementaux, déjà expérimenté dans plusieurs domaines, doit être élargi et encouragé. Une inscription de ces PSE dans la RSE des entreprises donnerait un souffle nouveau et supplémentaire à ces démarches.

3 – Mieux structurer les filières

Trop souvent, le droit de la concurrence vient porter préjudice aux efforts d'organisation développés par les producteurs et leurs filières. Une clarification de la notion d'organisation de producteurs (OP et AOP), avec une définition simple et précise s'impose pour, tout à la fois se protéger des règles de la concurrence et donner toute sa dimension au monde de la production dans les filières et face à l'aval.

Production, transformation et commerce se retrouvent en filières courtes ou longues au sein des interprofessions. Ces dernières sont définies par les lois de 1964 et 1975. Face aux nouveaux enjeux, à la réponse à apporter aux marchés, à une réelle transparence entre maillons, au souhait de rémunération correctement appréhendée et partagée, il faut actualiser les textes.

Une interprofession se définit par rapport à un marché final, par rapport à des attentes des consommateurs appréhendés dans toutes leurs dimensions qualitatives et quantitatives par chaque maillon. C'est à ces conditions que les notions d'engagement, de contrat, d'indicateurs de marché et de tendances prennent tout leur sens.

Et puis, évitons d'entrer dans un coopbashing : la coopération en agriculture demeure le vecteur principal de l'organisation des producteurs par l'application de ses principes de territorialité et d'action collective.

4 – Réformer la fiscalité agricole

La réalité de la vie quotidienne d'une exploitation agricole a changé. En prenant une réelle dimension entrepreneuriale, elle fait montre de la diversité de ses travaux, des apports de sa dimension multifonctionnelle, des aléas auxquels elle est régulièrement confrontée. Il faut donner « de l'air » à la fiscalité appliquée aux agriculteurs, les rapprocher de systèmes simples appliqués aux autres TPE et PME tout en reconnaissant les spécificités du chiffre d'affaires provenant de la production agricole.

5 – Protéger des aléas économiques

Face aux aléas supportés par les producteurs, ceux concernant le climat, le sanitaire, l'environnemental ont été pris en compte. Il reste un aléa auquel, à part des interventions publiques de plus en plus rares et aléatoires, aucune protection n'est offerte : l'économique, le risque de marché. La France doit avoir la capacité, avec un financement complété par des réassurances nationales, d'accompagner les producteurs en offrant des produits garantissant la marge de leur entreprise. Aux chefs d'entreprise de se l'approprier en voyant tout l'intérêt de l'association du climatique et de l'économique.

6 – Protéger le foncier agricole

Il convient de préparer le secteur agricole aux assauts de la financiarisation et aux défis de la libération de nombreuses exploitations agricoles par les générations du baby-boom par une politique des structures modernisée, adossée au droit de la concurrence pour lutter contre l'accaparement ou la concentration excessive des terres.

Parallèlement nous devons rendre accessibles aux installations et reprises d'exploitation des montages financiers d'accompagnement pour en alléger le coût et diminuer les besoins de garanties.

Enfin, il faut engager une réflexion pour mettre fin à la dualité rural/urbain en responsabilisant les collectivités locales sur la valeur et les apports des territoires valorisés par l'agriculture dans l'intérêt des métropoles, agglomérations, communautés de communes dont ils sont une partie intégrante.

Ceci est aujourd'hui un impératif au moment où le local est souhaité, encouragé. En termes d'alimentation, d'emplois, de valorisation des territoires, de cadre de vie, la dualité urbain/rural doit s'effacer devant l'intérêt et les démarches communes. Ainsi seront réfléchies les interactions entre habitat et foncier agricole et/ou forestier.

7 – Financer les investissements, la recherche et l'innovation

L'agriculture est une industrie lourde où la rotation des capitaux est lente.

Depuis plusieurs années, nous assistons à un vieillissement de nos équipements comme les bâtiments d'élevage, les stabulations...

D'ailleurs, le secteur agricole n'est plus un investisseur net et pour la Ferme France, le montant des amortissements équivaut tout juste à celui des investissements.

La recherche, l'innovation ont besoin d'être accompagnés. Nous devons mieux utiliser les partenariats publics-privés en les associant à de la transparence dans leur mise en œuvre et en y intégrant les centres et instituts techniques, les agriculteurs.

Enfin, au-delà des prix de marché, des productions demandent de la garantie de rendements et de performance de la part des agriculteurs. C'est tout l'objet de la recherche

dans le secteur des semences qu'il convient de conforter et d'accompagner : il y va du maintien de notre place de leader mondial du secteur qui sera une clef pour demain développer partout dans le monde, des agricultures durables au service de l'humanité.

Innovation enfin pour nous propulser vers l'agriculture de précision, mouvement essentiel dans l'intérêt de tous face aux défis que nous devons relever pour participer pleinement à l'indispensable transition écologique.

CONCLUSION

agridées n'est pas là pour raconter de belles histoires aux producteurs. Leur environnement économique et social a profondément changé depuis le début du siècle. Oui nous avons des atouts, oui nous avons les compétences, le climat, le sol pour réussir, oui les marchés existent et notre image France est bonne.

Mais, toutes nos potentialités, nous ne pourrons les exprimer en regrettant des politiques et des situations passées. Regardons l'avenir, nos concurrences et nos forces. Appréhendons les données et les réalités et mettons nous en ligne pour réussir.

Tout l'enjeu est de faire du chef d'entreprise agricole un acteur, capable de choisir son destin et de ne plus subir sa situation dans des carcans étouffants.

Le retour de valeur est certes un combat quotidien. Encore faut-il procurer des armes aux producteurs avec une formation adaptée, un environnement relationnel équilibré.

Il est de la responsabilité de l'Etat de fixer, en concertation avec les acteurs, un cadre réglementaire et législatif propice à cette ouverture et à ce bol d'air dont nos filières ont besoin. Un cadre durable, tenant compte des réalités et des évolutions prévisibles.

Oui, il faut élaborer des stratégies pour nos secteurs agricoles et agro-alimentaires en France.

Aujourd'hui, l'enjeu est une ouverture de nos producteurs entrepreneurs vers leurs marchés tout en encadrant un libéralisme bien en place pour en supprimer les conséquences néfastes aux intérêts des secteurs composant les filières alimentaires et en saisir les opportunités.

Merci.

Patrick FERRERE,
Délégué Général, agridées

*Seul le texte prononcé fait foi.